

Euler Hermes Asset Management France

Rapport Art. 29
Loi Energie-Climat

Introduction

Contexte

Euler Hermes Asset Management France SAS (ci-après « EHAMF » ou « la société de gestion de portefeuille ») est la Société de Gestion de Portefeuille (« SGP »), filiale à 100% du groupe **Allianz Trade**, leader mondial de l'assurance-crédit entreprises et spécialiste de la caution. Le groupe **Allianz Trade** fait intégralement partie du **groupe Allianz**.

Euler Hermes Asset Management France est une SAS au capital de 153.000,00 EUR immatriculé 422.728.956 au RCS de Nanterre et titulaire de l'agrément AMF de Société de Gestion de Portefeuille n°GP99014.

La SGP a pour clients les entités (filiales, succursales, branches) du groupe Allianz Trade, et ne commercialise ses services ni aux particuliers, ni aux investisseurs externes à Allianz Trade. Les encours sous gestion de la SGP s'élevaient à 2,8 Mds EUR au 31 décembre 2022 et sont donc constitués exclusivement des actifs propres des entités du groupe Allianz Trade. Ces actifs sont gérés par la SGP directement. Il existe d'autres actifs d'investissements au sein du groupe Allianz Trade qui sont délégués en gestion à d'autres SGP (majoritairement internes au groupe Allianz également).

Objectif du rapport

Le présent rapport présente les informations en matière d'intégration de certains critères extra financiers dans les processus d'investissement et de gestion d'EHAMF. Il a été établi en réponse à la réglementation définie par la Loi Energie Climat (« LEC »), notamment pour répondre aux obligations déclaratives françaises découlant de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 (« Article 29 »).

Ce rapport donne d'abord une vision synthétique de l'ambition d'Allianz Trade en termes de prise en compte des critères ESG dans son activité et ses opérations, puis se penche plus spécifiquement sur l'approche retenue par EHAMF en matière d'intégration et de prise en compte de ces mêmes critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement et de gestion. Ce rapport, produit annuellement, doit également permettre de mesurer et de suivre l'évolution des mesures prises par la SGP.

Table des matières

Introduction.....	2
Contexte.....	2
Objectif du rapport	2
1- Démarche générale de l'entité	4
Allianz Trade, filiale d'un groupe profondément engagé dans la transformation de l'économie vers un modèle plus durable	4
Focus sur l'activité d'investissement d'Allianz Trade.....	6
2- Moyens internes déployés par la SGP.....	7
Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	7
Actions menées pour permettre un renforcement des capacités de l'entité	7
3- Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	8
Les sujets ESG sont pilotés au plus haut niveau de la gouvernance du groupe Allianz	8
Allianz Trade : une démarche ESG pilotée au niveau du directoire	9
4- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs.....	10
5- Taxonomie européenne et combustibles fossiles	11
6- Stratégie d'alignement avec les articles 2 et 4 de l'Accord de Paris.....	12
Allianz, un groupe engagé dans une trajectoire alignée avec l'objectif global de neutralité carbone	12
Pilotage de l'empreinte carbone des portefeuilles et reporting.....	12
7- Alignement avec les objectifs liés à la biodiversité	13
8- Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	14
9- Liste des produits art. 8 et 9 du SFDR de l'UE.....	15

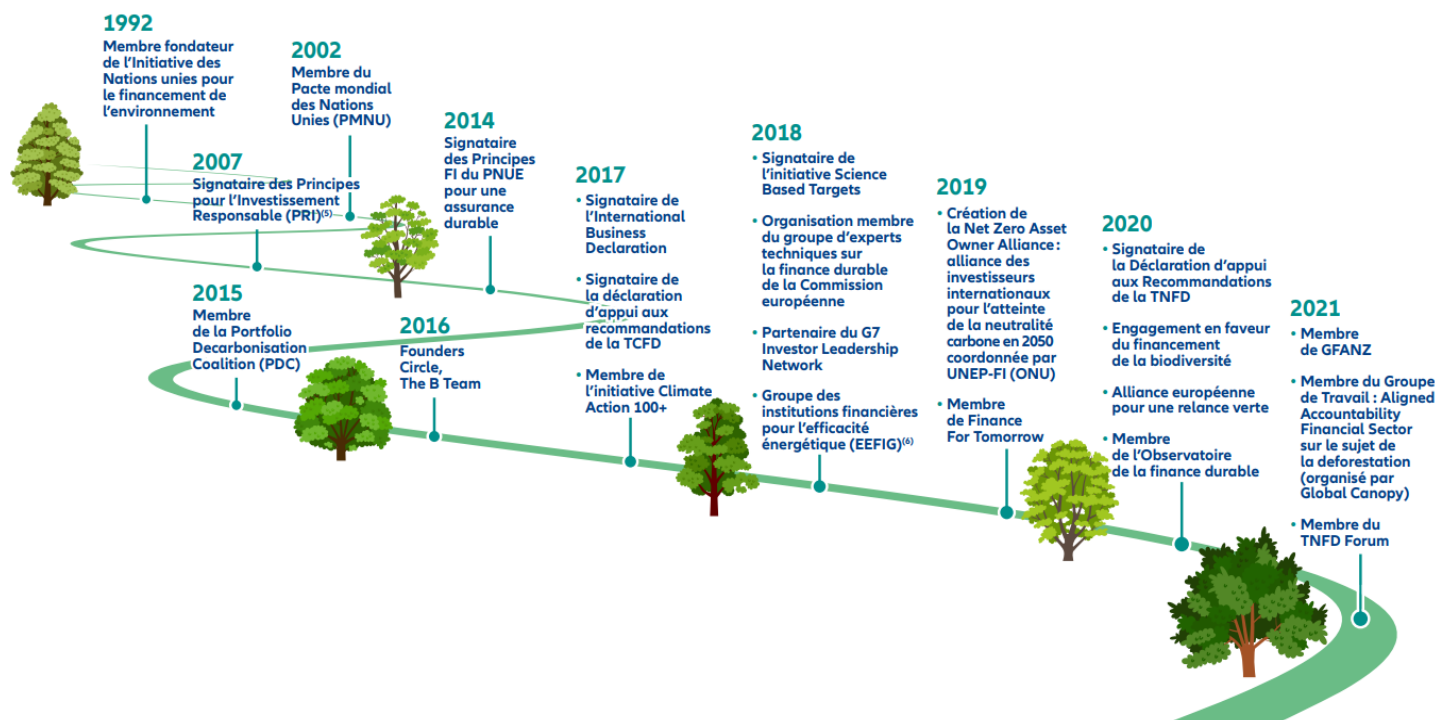
1- Démarche générale de l'entité

Allianz Trade, filiale d'un groupe profondément engagé dans la transformation de l'économie vers un modèle plus durable

- L'engagement en matière de climat et de durabilité du groupe Allianz

Le groupe Allianz exprime des ambitions fortes en termes de climat et de durabilité. Ces ambitions sont au cœur de la stratégie de l'entreprise depuis plusieurs années, comme en témoignent les engagements pris au fil du temps. Ces ambitions s'appliquent à l'ensemble des filiales du groupe, dont Allianz France, et irriguent les démarches de responsabilité des filiales, telles que Allianz Trade.

Les engagements ESG du Groupe Allianz :



Le Groupe Allianz a notamment été à l'initiative, avec 11 autres propriétaires d'actifs et l'UNEP FI de la création de la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA), une coalition d'investisseurs dont les membres se sont engagés à atteindre la neutralité carbone de leurs investissements d'ici 2050 en suivant les scénarios 1.5°C du GIEC. Pour parvenir à s'inscrire dans une trajectoire de neutralité carbone et contribuer ainsi à l'objectif globale de Net Zero, Allianz SE s'est fixé des objectifs de réduction de 25 % d'ici 2025 de l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et d'obligations d'entreprises et d'aligner son portefeuille immobilier direct sur une trajectoire 1.5°C.

- L'ambition en matière de durabilité d'Allianz Trade

En tant qu'acteur financier, positionné au centre de l'économie à la fois par son activité d'assurance-crédit et son activité d'investissement pour compte propre, Allianz Trade est consciente du rôle qu'elle peut et doit jouer dans l'accompagnement de la transition environnementale. En aidant les entreprises à se développer et à se transformer, Allianz Trade est en mesure, à son échelle, de soutenir l'économie. En tant que filiale d'un groupe leader dans la prise en compte des enjeux de durabilité, mais aussi en raison de son engagement propre, Allianz Trade s'efforce d'opérer avec un niveau élevé de responsabilité sociale et sociétale (RSE) et de participer via son activité à la transition de l'économie vers un modèle plus durable, en développant des solutions avec ses clients et partenaires et en impliquant les clients dans l'évaluation des risques et opportunités stratégiques ESG.

Ainsi, Allianz Trade intègre une démarche de responsabilité et de durabilité à plusieurs niveaux de son fonctionnement :

- dans ses opérations
- dans ses analyses de risques, qui intègrent les critères ESG
- dans l'accompagnement de ses clients, grâce à la création d'un bureau ESG qui accompagne les équipes commerciales dans leurs activités quotidiennes

L'ambition d'Allianz Trade en matière de RSE et de prise en compte des critères ESG dans son activité est alignée sur la stratégie de développement durable d'Allianz. Ainsi, Allianz Trade s'est fixé des objectifs dans plusieurs domaines :

Environnement

Réduction de l'empreinte carbone de la société, notamment par la gestion de nos politiques de voyages

Réduction de l'utilisation du plastique

Proposer des options de mobilité verte aux salariés

Responsabilisation des employés

Former les employés aux questions de développement durable

Apporter un soutien à de nombreuses organisations caritatives (plus de 70 associations caritatives et ONG).

Métiers et processus

Intégration des risques ESG dans nos processus opérationnels.

Intégration de la durabilité dans le portefeuille d'investissement.

Clients et produits

Développer des produits durables tels que la solution *Green2Green Risk*.

Saisir les opportunités commerciales en aidant les clients à faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Focus sur l'activité d'investissement d'Allianz Trade

Allianz Trade s'inscrit dans la démarche d'investissement responsable du Groupe Allianz. Allianz Trade cherche à contribuer aux efforts d'Allianz SE, notamment concernant la construction de portefeuilles de qualité en termes ESG et l'ambition de décarbonation des portefeuilles.

Ainsi, la SGP EHAMF, qui gère des actifs pour le compte des entités du groupe Allianz Trade, applique une politique et des règles d'investissement alignées avec celles des compagnies sœurs au sein d'Allianz.

Le groupe a défini une approche de prise en compte des critères ESG qui s'applique à l'ensemble des actifs propres, et donc à l'intégralité des actifs gérés par la SGP. Cette approche pose les bases de la politique d'investissement responsable de la SGP EHAMF :

- **Intégration ESG** systématique : *scoring* et intégration systématique du niveau de qualité ESG (défini sous forme de score) dans la décision d'investissement. La règle « *comply or explain* » s'applique systématiquement. La notation ESG d'EHAMF est basée sur le score ESG Weighted Average Key Issue (WAKI) fourni par MSCI ESG Research. Ce score est calculé pour chaque entité sur la base de la moyenne pondérée des notes obtenues sur chaque pilier (performance Environnementale de l'entité, performance Sociale et Gouvernance). La méthodologie est utilisée pour évaluer et gérer les risques ESG significatifs sur les émetteurs cotés.
- **Exclusions ESG** : exclusion des entreprises, industries ou pays avec un impact ESG négatif et dont les activités ou le cadre réglementaire ne sont pas en accord avec nos convictions et nos politiques d'exclusions. Les listes d'exclusion d'Allianz, appliquées par EHAMF, sont mises à jour régulièrement. Les exclusions sont faites au niveau sectoriel, pays et/ou entreprise :
 - Exclusion et restriction de certains secteurs, tels que les entreprises produisant ou associées à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et à toxines, armes chimiques).
 - Exclusion des entreprises liées à l'utilisation ou l'extraction de charbon :
 - Fournisseurs d'énergie générant plus de 30% de leur électricité à partir de charbon
 - Compagnies minières générant plus de 30% de leur chiffre d'affaires à partir du charbon
 - Fournisseurs d'énergie prévoyant d'ajouter plus de 0.3 gigawatts de capacités thermiques
 - Exclusion d'entreprises exploitant les hydrocarbures non-conventionnels :
 - Compagnies générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires par la production ou le transport de gaz/pétrole de schistes
 - Restriction de certaines obligations souveraines : nous limitons également les investissements sur la dette souveraine émise par des pays associés à de graves violations des droits de l'homme et présentant de sérieuses limites sur l'intégration des enjeux ESG dans les politiques gouvernementales.
 - Exclusion d'entreprises à la suite de l'échec des processus d'engagement du groupe Allianz
- **Investissements durables**, par exemple dans des *green bonds*.

Au 31 décembre 2022, 88% des actifs gérés par la SGP EHAMF bénéficiaient d'un score ESG et entraient dans le modèle d'intégration systématique et de « *comply or explain* ». EHAMF présente à ses clients (entités du groupe Allianz Trade) les scores moyens des portefeuilles et les éventuelles positions dont le score est jugé insuffisant en comparaison avec un seuil fixé préalablement dans les règles d'investissements.

2- Moyens internes déployés par la SGP

Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En tant que filiale du groupe Allianz, la SGP EHAMF bénéficie des équipes, des outils et des services relatifs à la prise en compte des critères ESG développés par le groupe Allianz.

Les gérants de portefeuille assurent dans le cadre de leur activité d'investissement, la prise en compte des critères ESG aux processus de gestion (sélection, analyse, *reporting*...). La SGP mène des réflexions en lien avec Allianz Trade pour renforcer ses capacités, en lien avec le développement des initiatives ESG d'Allianz Trade (qui bénéficie d'un département dédié aux considérations ESG et RSE), tout en conservant l'important niveau d'intégration plus large au sein du groupe Allianz et de Allianz Investment Management.

EHAMF bénéficie des scores ESG et de la recherche des prestataires externes au groupe sélectionnés et rémunérés par Allianz pour l'intégration de l'ESG dans la gestion d'actifs. La SGP bénéficie également des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des actifs éligibles.

Cette intégration se traduit par un refacturation interne annuelle reversé à *Allianz Investment Management SE*.

Actions menées pour permettre un renforcement des capacités de l'entité

Le personnel d'EHAMF est inclus dans les initiatives de formation, les revues de mandats, les divers projets (y compris les projets d'évolution des règles d'investissement) de l'ensemble du groupe Allianz relatifs à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

3- Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Les sujets ESG sont pilotés au plus haut niveau de la gouvernance du groupe Allianz

La responsabilité finale de toutes les décisions relatives au développement durable incombe au Conseil d'administration d'Allianz SE. Afin de soutenir le Conseil d'administration dans son processus de prise de décision, Allianz SE a mis en place un Conseil du développement durable Groupe. Il est composé de membres du Conseil d'administration d'Allianz SE et de responsables de centres opérationnels du Groupe, et se réunit au moins une fois par trimestre. Les principales responsabilités de ce conseil sont les suivantes :

- Préparer le cadre général de la durabilité pour le Groupe Allianz,
- Aligner l'intégration de la durabilité (ESG) dans les processus opérationnels du Groupe Allianz avec Allianz en tant qu'organisation (opérations et organisation) et Allianz en tant qu'institution financière (investissement, assurance, gestion des actifs) ainsi que la communication interne et externe correspondante.

Le travail du Conseil du développement durable du Groupe est également soutenu par les entités opérationnelles, dont fait partie Allianz Trade, qui prennent en compte les questions de durabilité dans leurs activités.

Le Groupe Allianz SE est doté d'une charte – ESG Integration Framework – détaillant son approche de la durabilité au sein des différentes activités (assurance et investissement) du groupe. Ce document permet notamment d'aligner les principes fondamentaux des processus ESG entre les entités du groupe Allianz SE. Il permet aussi de garantir une cohérence des approches dans l'intégration de la durabilité sur tous les segments d'activités.

En complément, Allianz Trade est dotée d'une procédure : « *Allianz ESG Functional Rule for Investments* » qui accompagne l'intégration ESG sur le plan opérationnel. Ce document, propre aux investissements, définit les règles, les principes, la gouvernance et le processus d'intégration et d'application des facteurs ESG dans les portefeuilles d'investissement.

Allianz Trade : une démarche ESG pilotée au niveau du directoire

La SGP EHAMF se conforme aux règles d'investissement d'Allianz Trade sur l'ensemble de son périmètre d'activité. Ces règles d'investissement sont constituées d'un corpus de textes revus *a minima* de manière annuelle par le directoire d'Allianz Trade ou un comité/organe émanant du directoire et auquel le directoire a délégué ce pouvoir. Le corpus de textes (« Corporate Rulebook for Investments ») inclut notamment l'« *Allianz ESG Functional Rule for Investments* » mentionnée précédemment, document encadrant spécifiquement la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les processus d'investissements et dans la gouvernance. Ce document se structure de la manière suivante :

- Définition des processus d'exclusion : secteurs concernés, règles d'exclusion, suivi des exclusions, plans de remédiation en cas de non-respect d'une exclusion...
- Définition des processus d'intégration : méthodologie d'intégration des critères et scores ESG en fonction des classes d'actifs/mandats, définition des scores-seuils à respecter pour les actifs listés éligibles, règles de suivi...
- Définition des règles relatives aux gérants d'actifs : règles de sélection et de suivi
- Règles d'intégration des contraintes réglementaires, gestion des flux de données et des *reportings* officiels
- Règles relatives à l'engagement
- Intégration du changement climatique dans la gestion des risques
- Rôles et responsabilités du directoire d'Allianz SE, des comités financiers groupe/locaux, des entités locales et de leurs directoires respectifs, des départements de gestion des risques et ceux de gestion des investissements, et des entités/prestataires responsables de la gestion et traitement des données financières.

4- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Euler Hermes Asset Management France bénéficie de son appartenance ainsi que de celle de l'ensemble de ses clients au groupe Allianz, et à ce titre est totalement intégrée dans les processus et services d'*Allianz Investment Management* et d'*Allianz SE*. C'est à ce niveau que les efforts d'engagement et les discussions avec les émetteurs sont établies. La SGP EHAMF n'établit pas directement de processus d'engagement avec les émetteurs à son niveau. Il est à noter qu'au 31 décembre 2022, la SGP ne gère aucune action de société cotée, et à ce titre n'a donc aucun droit de vote à exercer.

5- Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Au 31 décembre 2022, la part des encours dans des entreprises actives dans le domaine des combustibles fossiles s'élevait à EUR 4.3mn pour un total d'actifs géré de EUR 2 794mn, soit 0.2%.

6- Stratégie d'alignement avec les articles 2 et 4 de l'Accord de Paris

Allianz, un groupe engagé dans une trajectoire alignée avec l'objectif global de neutralité carbone

La stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris s'intègre dans une stratégie coordonnée au niveau du groupe Allianz. En effet, le groupe Allianz est un membre fondateur de la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA), une coalition d'investisseurs dont les membres se sont engagés à aligner leurs investissements avec l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, en suivant les scénarios 1.5°C du GIEC.

Pour parvenir à s'inscrire dans une trajectoire de neutralité carbone et contribuer ainsi à l'objectif global de Net Zero, Allianz SE s'est fixé des objectifs de réduction de 25 % d'ici 2025 de l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et d'obligations d'entreprises et d'aligner son portefeuille immobilier direct sur une trajectoire 1.5°C.

Pilotage de l'empreinte carbone des portefeuilles et reporting

Les évaluations globales des portefeuilles se font de manière annuelle. Au 31 décembre 2022, les émissions carbone du portefeuille d'investissement d'Allianz Trade au global (c'est-à-dire incluant l'ensemble des actifs gérés par EHAMF) était de 105.000 tonnes de CO2 au total, ou 57 tonnes par million d'euros investi dans le périmètre éligible (émissions obligataires d'entreprises). Ce chiffre est à comparer à celui de 2019 (respectivement 125.000 tonnes et 79 tonnes par million investi) pour mettre en perspective les engagements et la trajectoire de décarbonation des portefeuilles.

7- Alignement avec les objectifs liés à la biodiversité

Au 31 décembre 2022, Euler Hermes Asset Management France n'a pas encore développé de stratégie d'alignement avec des objectifs de long terme liés à la biodiversité.

8- Prise en compte des critères ESG

dans la gestion des risques

La SGP EHAMF, intègre de façon continue les risques ESG à plusieurs niveaux :

- L'identification, l'analyse et le traitement des risques sur les actifs via la notation ESG et la fixation de seuils minimum
- La politique d'exclusion au niveau des investissements
- La mise en œuvre d'une stratégie de décarbonation des portefeuilles

9- Liste des produits art. 8 et 9 du SFDR de l'UE

EHAMF n'a classifié aucun de ses produits en Article 8 ou Article 9 selon le règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

Allianz Trade is the trademark used to designate a range of services provided by Euler Hermes.

Euler Hermes Asset Management France
1, place des Saisons
92048 Paris la Défense Cedex
France

allianz-trade.com